

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

SOYONS PRATIQUES

Si la politique d'expansion coloniale qui est devenue, surtout depuis trente ans, comme une sorte de besoin, pour les grandes puissances européennes, présente de réels avantages, au point de vue commercial, en ouvrant de nouveaux débouchés à l'industrie et à la fabrication ; par contre, elle a aussi des inconvénients incontestables, surtout quand elle est pratiquée comme nous la pratiquons en France.

Jusqu'à ce jour, nous avons dépensé beaucoup d'or, nous avons sacrifié beaucoup de nos soldats, pour conquérir à des milliers de lieues de notre patrie des territoires qui, au lieu de nous rapporter quelque chose, nous coûtent, au contraire chaque année, des millions qui pourraient être plus utilement employés.

Si nous continuons à coloniser de la sorte nous pouvons être certains que nous nous appauvrirons de plus en plus, et que le budget des dépenses ira s'accroissant d'année en année, car il ne faut pas oublier que c'est la France qui paie les frais de ces prétendues conquêtes. On a donc bien le droit, ce nous semble, de se demander s'il est conforme à la logique de faire payer aux contribuables français, les frais onéreux de cette expansion coloniale qui se solde par un déficit et ne profite qu'aux étrangers.

Aussi, tous les gens honnêtes, clairvoyants, désintéressés et étrangers aux finasseries de nos politiciens, sont d'avis qu'il serait plus sage de s'arrêter dans cette voie, et de s'efforcer de mettre en valeur les colonies que nous possédons que de marcher sans cesse comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, à de nouvelles conquêtes, qui nous sont onéreuses.

Il n'est personne qui ne sache que nous ne tirons pas de nos colonies, tout le parti que nous pourrions en tirer, et que les énormes sacrifices que nous nous imposons profitent surtout aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, etc., qui les habitent et les exploitent. Ainsi, par exemple, le Congo dont nous devrions être les maîtres incontestés, tend de plus en plus à devenir une colonie belge. A Madagascar, au Siam, au Tonkin, le commerce est presque exclusivement entre les mains des Anglais et des Allemands.

En fait de Français, ce que l'on rencontre le plus souvent dans nos colonies, ce sont des fonctionnaires. Ils y pullulent. On dirait vraiment qu'elles ont été créées uniquement pour donner des emplois à une foule de fruits secs, et de fils à papa, qui trouvent qu'il est plus facile d'émarger au budget de l'État que de gagner honorablement sa vie par un labeur quelconque.

Nous pourrions citer telle et telle de nos colonies où le nombre des budgétivores est si considérable que l'on compte un fonctionnaire pour deux citoyens. Il se peut que nos gouvernants, trouvent la chose toute naturelle ; mais les contribuables dans la la bourse de qui l'on prélève les appointements de tous ces employés, en partie inutiles, ont le droit de la trouver mauvaise et de se plaindre.

Le fonctionnarisme ! Voilà la plaie qui nous ronge, non seulement en France, mais encore dans nos colonies, et nous sommes fatalement condamnés à en mourir dans un avenir plus ou moins rapproché, à moins que l'on ne se décide enfin, à réagir et à opposer une digue efficace au flot montant du fonctionnarisme.

Sans doute, l'expansion coloniale, est une bonne chose en elle-même, mais c'est à la condition qu'elle profite à la métropole. En Angleterre où l'on est éminemment pratique, on sait tirer large profit du développement colonial. On estime que chaque colonie doit se suffire à elle-même et que si elle réalise quelques bénéfices, ils reviennent de droit à la métropole. Mais en Angleterre on n'est pas atteint du mal de la fonctionnarisme qui sévit chez nous avec une désastreuse intensité.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 29 novembre 1898

La Chambre adopte un projet autorisant la ville d'Agen à emprunter 39,000 fr.

La Chambre reprend la discussion en première délibération du projet concernant le règlement de la Chambre.

M. le rapporteur Graux expose le but du projet de résolution : Nomination, en dehors des grandes commissions déjà organisées, d'une nouvelle commission de trente-trois membres à laquelle seront renvoyés les projets et propositions de loi relatifs à la législation civile et criminelle, au commerce et à l'industrie, et à la législation fiscale.

La commission demande l'urgence en faveur du projet.

L'urgence est déclarée.

Au cours de la discussion, M. Rey, député du Lot, demande la création d'une commission d'assistance publique. Il y a bien une commission de prévoyance, mais ce n'est pas la même chose, et la question de la mendicité et du vagabondage ne relève pas de la commission de prévoyance.

M. Louis Ricard répond que la commission de prévoyance, en étudiant la question des retraites ouvrières, pourra s'occuper de toutes les questions de solidarité sociale. Il faut avoir une seule commission chargée de toutes ces questions. (Très bien ! très bien !)

M. Rey : Il y a une foule de questions qui ne peuvent relever de la commission de prévoyance sociale.

L'amendement, repoussé par la commission, n'est pas adopté.

Les 2 premiers articles du projet sont adoptés.

M. Ferrero, député du Var, questionne le ministre de la marine, sur certains bruits inquiétants mis en avant par les journaux et qui tendaient à faire croire que les approvisionnements de Toulon étaient dans un état désastreux.

M. Lockroy dit que ce sont là de simples racontars.

L'incident est clos.

Séance vendredi.

Sénat

Séance du 29 novembre 1898

Le Sénat commence la discussion de la proposition de loi présentée par M. Constans et tendant à étendre à la juridiction militaire les dispositions de la loi de 1897 qui supprime le secret de l'instruction devant la justice civile, correctionnelle ou criminelle.

Après des discours de MM. Jean Dupuy, de Marcère, Constans, Morellet et Béranger, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

M. Monis, demande à M. le président du conseil de compléter et de préciser les déclarations qu'il a faites hier, à la Chambre, en

réponse à l'interpellation de M. Charles Bos sur l'attitude du gouvernement dans l'affaire du lieutenant-colonel Picquart.

M. Dupuy s'est référé à ses déclarations de la veille. Respectueux de la justice, le gouvernement n'entend pas s'immiscer dans son œuvre.

La Cour de cassation est saisie de l'affaire Dreyfus et des affaires connexes qui pourraient s'y rattacher. Le ministère n'a pas à lui dicter ses devoirs : c'est elle, et à elle seule, qu'il appartient de juger si elle doit joindre l'affaire du colonel Picquart à celle qu'elle étudie depuis un mois et demi.

Si elle se prononce pour l'affirmative, le gouvernement remettra sans hésitation et sans résistance à la chambre criminelle toutes les pièces qu'elle estimerait nécessaire pour éclairer sa religion.

Ces déclarations très nettes du président du conseil ont été favorablement accueillies par la Haute Assemblée qui, après les avoir entendues, a clos l'incident.

Séance jeudi.

AFFAIRE DREYFUS

A l'île du Diable

M. Hild, secrétaire de M^e Labori, prendra le paquebot le 9 décembre, à Saint-Nazaire, à destination de la Guyane, où il aidera l'ex-capitaine Dreyfus dans la préparation de sa défense.

Le dossier secret

La Liberté croit savoir que, dès samedi, la Cour de cassation a été en possession de l'intégralité du fameux « dossier secret », dont M^e Mornard est autorisé à prendre connaissance.

Une appréciation

M. Kérohant écrit dans le Soleil, journal conservateur :

« D'après ce que j'entends dire, l'honneur de l'armée exige que le colonel Picquart, autrefois si bien noté par ses chefs, ayant les plus beaux états de services, choisi entre tous pour un poste de confiance, considéré enfin comme un de nos plus brillants militaires, soit flétri et déshonoré, et qu'il endosse la casaque du forçat ! L'honneur de l'armée veut que le colonel Picquart soit condamné à une peine infamante, et cela, le 12 décembre prochain ! L'honneur de l'armée n'admet même pas un sursis.

» Il y a là un mystère que je ne comprends pas ; mais les mystères sont des articles de foi. C'est un péché de les approfondir. On doit croire sans comprendre. Je m'incline donc, et ne discute pas ».

Un discours du général Mercier

On mande du Mans :

Mardi soir a eu lieu un dîner de trente couverts, offert par la garnison du 4^e corps au général Mercier, à l'occasion de sa prochaine mise à la retraite, banquet auquel assistaient de nombreux généraux et colonels.

Au punch, qui a eu lieu à neuf heures à la Bourse du commerce le général Mercier a prononcé un discours dont nous retenons les passages suivants :

C'est pour moi la compensation la plus précieuse, la plus complète qui puisse m'être offerte dans les circonstances actuelles.

Les historiens racontent qu'au moment même où l'armée turque forçait les remparts de Constantinople, les soi-disant « intellectuels » de la capitale du Bas-Empire y discutaient passionnément sur les arguties théologiques. Or, l'histoire se répète souvent, et, à l'heure actuelle, nous voyons aux portes de France des Turcs de marques diverses, et nous subissons aussi, dans cette chère France, notre crise aiguë de byzantinisme intellectuel.

Une lettre de Sully Prudhomme

Le Temps a reçu de M. Sully Prudhomme, de l'Académie française une lettre demandant l'insertion de la note suivante :

« Le bouleversement social auquel nous assistons navre et humilie tous les Français soucieux de l'honneur et de la prospérité de la patrie. Ceux qui l'avaient prévu ne se croient pas pour cela déliés du devoir d'en conjurer le progrès désastreux dans toute la mesure de leurs forces.

« La France est capable, Dieu merci ! de respecter le droit de chacun à la tutelle de ses lois, tout en sauvegardant son propre droit à la vie. Or, en faisant appel de la juridiction des conseils de guerre à celle de la Cour suprême, elle s'est imposé d'en accepter l'arrêt, sinon la discorde serait sans fin. Je ne veux pas croire que cette acceptation de la dernière garantie offerte à la dignité nationale répugne aux hommes qui aiment leur pays, à ceux-là surtout qui ont fait leur carrière de le défendre. Les représentants de la nation demandent aujourd'hui aux représentants de l'armée que la justice militaire cède la pas à la justice d'un tribunal supérieur.

« Si peu que puisse peser mon assentiment joint à celui de tant d'autres qui partagent mon angoisse, je tiens à le donner publiquement, sans réserve, à cette démarche solennelle.

Espagne et Etats-Unis

La presse espagnole

La presse déclare que la journée où a été signée la paix sera une date triste dans l'histoire de l'Espagne.

L'Imparcial dit qu'il est manifeste que le gouvernement a cédé pour éviter de plus grands dangers. Ce journal croit que la faiblesse dont l'Espagne a fait preuve servira à exciter toutes les ambitions.

D'après le Liberal, la liquidation forcée et définitive commence aujourd'hui.

L'organe ministériel El Globo défend les instructions données par le gouvernement à la commission de la paix.

La presse républicaine publie de violentes attaques contre le gouvernement et contre les Américains.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La fourniture des livres de classe dans les lycées et collèges

Le second congrès des professeurs de l'enseignement secondaire public, tenu cette année, émit un vœu dont nous retrouvons le texte et la discussion dans le rapport général fait par M. Emile Chauvelon. (P. 147, Ch. VIII, Ed. Colin).

« Le congrès, considérant que les règlements ministériels prescrivent une entente chaque année entre les professeurs de chaque établissement, autant pour limiter le nombre des livres à acquérir dans chaque classe que pour fixer le choix des livres de fonds qui serviront durant le cours des études ; que, par suite, il n'est pas à craindre que des frais exagérés soient imposés aux familles ;

« Considérant l'intérêt pédagogique et l'intérêt moral qu'il y a pour les professeurs et pour les élèves à ce que ces derniers n'aient plus entre leurs mains des ouvrages démodés ou dégradés ;

« Emet le vœu que désormais les livres scolaires soient ou deviennent la propriété des élèves ».

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Boudhors, Chauvelon, Clairin, Fallex, Gidel, Monin, Weill, le vœu fut adopté.

« Nous ignorons quelle suite l'administration donnera à ce vœu. Il est possible que, pour des raisons d'ordre financier, l'Etat ne veuille pas grever son budget, pour les élèves internes des lycées ou des boursiers, de plusieurs centaines de mille francs, ni imposer cette dépense aux familles.

« Pourtant il faut reconnaître qu'il y aurait un intérêt évident pour beaucoup d'élèves, soit après, à posséder les livres qu'ils ont étudiés dans les classes inférieures.

« Parmi ces livres nous pourrions citer quelques traités d'histoire ou atlas de géographie, certains Selæctæ d'auteurs anciens dont l'utilité subsiste même après les études faites.

« Oh! combien je donnerais pour posséder mon vieux Virgile où j'épelais les amours de Didon et d'Enée, mon poudreux Tacite où je m'enfiévrais d'ardeur pour la liberté! Mais j'étais interne et j'ai dû rendre, avec quel regret! et Virgile et Tacite ».

Edouard PETIT.

Espérons qu'on donnera en haut lieu satisfaction à ce vœu.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Le Commandant Marchand

Le commandant Marchand et le capitaine Baratier, retenus jusqu'à ce jour à Omdurman, sont partis hier pour Fashoda.

L'instruction devant les Conseils de guerre

La commission sénatoriale relative à la proposition de loi de M. Constans, tendant à étendre la loi sur l'instruction préalable aux conseils de guerre, s'est réunie sous la présidence de M. Constans. Elle a résumé la discussion qui s'était engagée la veille devant le Sénat. Puis, elle a décidé de maintenir son texte en ce qui concerne le droit pour l'avocat d'assister, comme en matière civile, aux actes de l'instruction.

On a examiné ensuite un amendement de M. de Marcère tendant à garder l'ancienne procédure secrète dans les affaires concernant la défense du territoire et la sûreté extérieure de l'Etat.

La commission, après avoir entendu M. de Marcère et J. Dupuy, rapporteur, a repoussé l'amendement.

La loi revient aujourd'hui en discussion devant le Sénat.

« L'Isly »

En réponse à une lettre de M. Etienne, M. de Freycinet, ministre de la guerre, lui a écrit qu'il prescrivait immédiatement une enquête sur les accidents regrettables qui ont marqué le départ de l'Isly emportant les conscrits pour l'Algérie.

Affaires de Crète

On mande de Constantinople :

Le Czar, dans sa réponse au télégramme par lequel le sultan lui demandait de renoncer à la nomination du prince Georges, dit que ses sentiments d'amitié pour le sultan n'ont pas changé, que le prince Georges se rend en Crète en qualité de haut commissaire des quatre puissances, et que les droits de souveraineté du sultan sur l'île seront sauvegardés.

Les Anarchistes

On mande de Marseille :

Une bombe a été trouvée hier matin à la « parlotte » des avocats du tribunal de commerce, située au palais de la Bourse.

Cette bombe a la forme d'une boîte de conserve; elle est munie d'une mèche qui avait été allumée, mais qui n'a pas brûlé. Elle a été transportée au laboratoire municipal où M. Gassen, expert, y a trouvé 140 grammes de poudre, des clous et une mèche.

L'engin aurait pu produire une terrible explosion.

CHRONIQUE LOCALE

Avis aux bicyclistes

Le Conseil d'Etat vient d'élaborer un règlement d'administration publique, ayant pour objet de préciser les dispositions de la loi du 13 avril dernier, prescrivant, pour

chaque vélo-cyclope, le port d'une plaque de contrôle.

Cette plaque, délivrée gratuitement par le percepteur contre le paiement de la taxe, portera le millésime de l'année en cours et le poinçon de l'administration des monnaies et médailles, renouvelé tous les ans.

Chaque machine devra en être pourvue au plus tard le 1^{er} mai. Elle sera fixée sur le tube de direction par le mode d'attache qui conviendra au cycliste; celui-ci pourra, en outre, y faire graver son nom, ce qui aura pour effet de diminuer les chances de vol de la plaque et de la machine.

Pronostics météorologiques

Si nous en croyons le professeur autrichien Rudolf Falb, qui s'est fait dans l'art de prédire la température une certaine réputation, l'hiver 1898-99 sera parmi les plus froids que nous ayons eus depuis longtemps. Voici les pronostics de ce professeur :

Décembre, première quinzaine : sèche; température au-dessous de la normale. Deuxième quinzaine : température en hausse, avec chute de neige.

Janvier : fortes chutes de neige.

Février, première quinzaine : très froide, et ensuite, plus grand abaissement de la température. Vers le 10, on peut s'attendre à des aurores boréales.

Mars : commencement très froid; fin plus chaude et chutes de neige.

Notons enfin que la neige ferait sa première apparition du 12 au 15 décembre.

Recensement des voitures, chevaux, mules et mullets

Le préfet du Lot invite les propriétaires des chevaux, mules et mullets, voitures non suspendues, suspendues mixtes ou autres, qui ne sont pas affectées aux transports des personnes, à faire les déclarations nécessaires à la mairie de leurs communes respectives avant le 1^{er} janvier prochain au plus tard.

Par le mot voitures, il faut entendre tous les véhicules (charrettes, jardinières, tombereaux, etc.).

Le recensement dont il s'agit est une mesure d'intérêt général qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les voitures, les animaux et les harnais peuvent être l'objet.

On constate chaque année que les propriétaires de chevaux, juments, mules et mullets se désintéressent des déclarations que la loi leur impose.

Il est pourtant utile de rappeler que des amendes relativement élevées (25 à 100 fr. et 50 à 2,000 fr.) peuvent frapper les délinquants.

CAHORS

Conseil municipal

Séance du 29 novembre

Le Conseil municipal s'est réuni mardi dernier pour sa première session de novembre.

Tous les membres étaient présents à l'exception de MM. Delpont, Talou, Relhié, Rouffi, Soulié et Roussel.

M. le Maire préside.

M. Brunies est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et approuvés sans observation.

Commissions. — Le Conseil maintient les anciens membres des Commissions des finances et des travaux publics.

Dépenses imprévues. — Les dépenses imprévues, ordonnancées par M. le Maire, et s'élevant à la somme de 1.003 fr. 35 sont approuvées par le Conseil.

Soutiens de famille. — Des demandes de soutiens de famille présentées en faveur des soldats Léon Magot et François Albet, reçoivent un avis favorable.

Chemins vicinaux. — Sur les conclusions d'un rapport de M. l'Agent-Voyer en chef, au sujet des demandes d'indemnités pour dommages causés aux riverains des chemins vicinaux n^{os} 15 et 22, le Conseil accorde : 10 fr. 25 à M. Labourel; 3 fr. 25 à M. Besse et 11 fr. à Madame Rose Bailly.

Une demande est adressée au Conseil pour obtenir le cylindrage des chemins vicinaux n^{os} 6 et 15.

M. Guiraudies demande le renvoi de la pétition à la Commission des travaux publics. Il ne conteste pas d'ailleurs l'utilité du cylindrage, mais il serait bon que la Commission donnât son avis.

MM. Bousquet, Caviolo, Ausset, insistent pour que satisfaction soit donnée aux pétitionnaires.

M. Besse dit que les riverains du chemin n^o 6, ayant souscrit une somme de 102 fr., on pourrait tout d'abord cylindrer ce chemin le seul passager du reste.

M. le maire fait connaître que la dépense du cylindrage serait de 1.464 fr. pour le chemin n^o 6 et de 1.182 pour le chemin n^o 15. La demande est renvoyée à la Commission des travaux publics avec avis favorable pour le chemin n^o 6.

Bourse. — M. Schuller, gardien chef de la prison, demande, pour son fils, une demi-bourse au Lycée-Gambetta.

M. Guiraudies fait remarquer que M. Schuller ne remplit pas les conditions voulues par le testateur, mais qu'il est alsacien et qu'à ce titre il a droit à la sollicitude du Conseil. Accordé à l'unanimité.

Taxe militaire. — Le Conseil donne un avis favorable à une demande d'exemption de la taxe militaire présentée par les nommés : J.-B. Arnaudet, Bourthoumieux, Carriol, Casan, Joseph Girard, L. Marty, Marcel Plagen, Léon Richard et Adrien Vaysser.

Un conflit !... — M. le Maire communique au Conseil un rapport de M. l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'installation de deux magasins à farines, dans le local de l'école du Vieux-Palais, pour le service de l'intendance.

M. l'Inspecteur proteste contre ce projet et déclare que ces magasins pourraient être appropriés dans une autre partie de l'immeuble. Après discussion, le Conseil maintient sa première décision, estimant que le local signalé ne répondrait pas au but poursuivi.

Le Conseil maintient également sa première délibération au sujet du projet dressé par l'architecte de la ville, pour l'appropriation des logements des instituteurs à l'école de la rue du Lycée.

A ce sujet les conseillers manifestent leur mécontentement contre l'Inspecteur d'Académie qui paraît vouloir « déclarer la guerre » au Conseil.

Travaux publics. — Des projets pour réparations urgentes au bâtiment de la Barbacane (150 fr.); toiture de l'hôtel-de-ville (800 fr.); assainissement de l'école de la rue Fénelon (700 fr.), sont renvoyés à la commission des travaux publics.

Tombes militaires. — Une lettre de M. Marcot, colonel du 7^e d'infanterie, au sujet du groupement des tombes militaires au cimetière, est renvoyée avec avis favorable pour l'étude complète des voies et moyens aux commissions. M. Guiraudies fait ressortir que les dispositions du Conseil sont si favorables à cette heureuse innovation, que ce projet a déjà été étudié à fond et répond, par conséquent, par avance, à la demande du colonel Marcot.

Divers. — Sont renvoyées à la commission des travaux publics :

1^o Une demande d'acquisition de 400 mètres de pâtes communal, présentée par M. Théron, Lucien, propriétaire à Cavaniès;

2^o Une demande de M. Henras, sur le projet de transformation en véranda de la terrasse du café de la Promenade, qui est construite sur la propriété communale;

3^o Le projet de plantation d'arbres et arbustes sur la place du Palais de Justice.

4^o Une demande de réparation à l'école de la rue Fénelon;

Des demandes du sieur Ilbert et de la veuve Course sont renvoyées à la commission des finances.

Une demande d'indemnité de M. Linol, directeur de l'école du Vieux-Palais, est renvoyée à la commission des Ecoles.

Le Conseil décide que la pension du nommé Dumeau, Aristide, de Cahors, interné à Leyme, sera supportée par la ville dans les proportions prévues par le règlement.

Le Conseil autorise le service de la navigation à faire une dépense de 500 fr. pour travaux de consolidation des piles du Pont-Neuf en attendant sa reconstruction.

Le Conseil vote la somme de 470 fr. pour la part contributive de la ville dans la dépense des enfants assistés.

Le Maire est autorisé à renouveler la police d'assurances pour l'école de la place Thiers.

Le Maire est autorisé à prélever sur le rabais consenti pour les travaux d'appropriation du théâtre, une certaine somme pour payer un excédent de travaux imprévus.

Tramways. — Une proposition de M. Passedoit, ingénieur civil, représentant de MM. Rivaud et C^{ie}, demandant à établir à Cahors des tramways électriques, sans que la ville n'engage aucune responsabilité morale et pécuniaire, est favorablement accueillie par le Conseil.

Pétition. — M. Guiraudies dépose une pétition signée par 140 habitants de la rue du Château-du-Roi, demandant la construction d'un aqueduc dans cette rue;

Aqueduc. — Il dépose également une demande d'étude, à bref délai, de la construction d'un aqueduc partant de la place Galde-mard jusqu'au fond de la rue Nationale.

On évitera ainsi que cette voie, une des plus fréquentées de la ville et dans le quartier le plus peuplé, ne soit, en temps de pluie, un dépôt de boues qui y crouissent et y séjournent par suite du manque de pente. Cette proposition est faite au nom de MM. Costes, Delpont et Guiraudies. Ces deux propositions sont renvoyées à la commission des travaux publics.

Rue St-Géry. — Le Conseil vote, en principe, l'élargissement de l'entrée de la rue St-Géry et demande qu'un rapport lui soit présenté à la première séance pour connaître le plan et les dépenses que cette amélioration comportera.

Borne-fontaine. — Sur le rapport de M. Besse, au nom de la Commission des travaux publics, le Conseil vote 500 fr. pour l'installation d'une borne-fontaine sur la place Galde-mard.

Nouvelle rue. — Au nom de la même Commission, M. Ausset fait un rapport au sujet de l'appropriation de la nouvelle rue, située entre le Lycée et la maison de M. Caviolo. La dépense évaluée à 1.950 fr. est approuvée.

Travaux divers. — Sur le rapport de M. Cagnac, le Conseil approuve :

1^o Les travaux d'appropriation évalués à 772 fr. 80, à faire à l'école de la rue du Lycée, nécessités par la présence d'un surcroît d'élèves;

2^o L'établissement d'une morgue à l'entrée du cimetière, dont la dépense est évaluée à 2.000 francs;

3^o La vente de 62 mètres de terrains en bordure dans la rue Neuve-des-Badernes, au prix de 5 fr. le mètre, à MM. Labie, Bécays et Costes.

Tous ces rapports sont adoptés.

Compteurs. — M. Cagnac présente ensuite un rapport sur l'installation des compteurs à eau et demande que tous les concessionnaires soient munis d'un robinet de jauge à partir du 1^{er} juillet prochain.

M. Cayla combat les conclusions de la commission et une longue discussion s'engage sur les mesures à prendre pour mettre fin au gaspillage de l'eau; comme aussi sur les travaux qu'il faudrait exécuter pour donner l'eau nécessaire au quartier de Labarre.

Finalement, M. Guiraudies propose un amendement, limitant momentanément, à titre d'essai, aux plus importants concessionnaires : jardinières, maîtres d'hôtel, établissements, industries, etc., l'obligation d'avoir un compteur.

La majorité du Conseil s'associe à cette proposition qui sera mise à exécution le 1^{er} juillet prochain, époque du renouvellement des traités aux concessionnaires.

Collège. — M. Cagnac présente un vœu tendant à ce que le Collège de jeunes filles soit érigé en lycée.

Fumiers. — La même demande, par mesure de salubrité, le transfert des fumiers aux abords du cimetière;

Cantines scolaires. — M. Cagnac donne également lecture d'un projet de création de cantines scolaires.

M. Guiraudies se déclare très partisan de cette création et signale qu'un fourneau a été établi dans ce but à l'école de la place Thiers, mais que jusqu'ici les ressources communales et de la caisse des écoles n'ont pas permis de mettre à exécution ce projet.

Un grand discours! — Cette proposition donne lieu à une sortie assez incohérente de M. l'abbé Magne qui semble vouloir prononcer un grand discours! Malheureusement il est tard, le public s'est peu à peu retiré; c'est à peine s'il reste 4 ou 5 électeurs dans la salle. M. Magne manque totalement son effet!... Le public pourra se dédommager samedi, par la lecture de la Croix! Espérons que nous trouverons dans le compte-rendu de ce journal les petites perles oratoires: « le vote avec les deux mains et les pieds s'il le faut!... », par exemple. C'est là une image nouvelle, mais qui ne manque pas d'une certaine... saveur!... La proposition de M. Cagnac est renvoyée à l'étude des commissions.

Terrains usurpés. — Sur la proposition du même conseiller, le Conseil renouvelle ses pouvoirs à la Commission de recherche des terrains communaux usurpés. Cette Commission est composée de MM. Mazières, Guiraudies, Cagnac, Caviolo et Brunies.

Finances. — M. Guiraudies, au nom de la Commission des finances, propose :

1^o De porter de 900 à 1,000 francs le traitement de M. Grelet, mécanicien et gardien du Château-d'eau, qui s'acquie avec autant de zèle que de compétence, de son important service;

2^o De porter de 800 à 1,000 francs le traitement de M. Pagès, inspecteur de l'important service des viandes de boucherie et des foires et marchés;

3^o De fixer à 500 fr. l'indemnité annuelle due à M^{me} Capelle, chargée du triage des fumiers mis en vente par la ville;

4^o De porter au budget, pour la somme de 700 fr., le traitement du gardien du square, qui était payé jusqu'ici sur divers chapitres du budget;

5^o D'accorder 200 fr. d'indemnité pour l'année 1898, à M. Pezet, gardien du cimetière, qui n'a pas prélevé jusqu'ici les 3 fr. qui lui sont alloués pour l'ouverture des caveaux et dont l'indemnité annuelle n'est que de 500 fr.;

Toutes ces propositions sont approuvées.

Bâtiments et voiries. — M. Guiraudies fait un long rapport sur la réorganisation de l'important service de l'architecte-voier, qu'il propose de diviser : 1^o En service de voirie; 2^o En service de bâtiments.

M. Sirven qui serait chargé du service des bâtiments, conserverait son traitement de 1,800 francs et le titulaire du nouveau service serait payé 1,500 fr.

Les conclusions du rapport de M. Guiraudies sont adoptées et après un échange d'observations sur la nécessité d'un concours ou d'un examen pour les postulants au nouveau poste, la majorité décide que les postulants seront soumis à un examen et que le choix sera fait ensuite par M. le Maire.

Os et peaux de lapin! — M. Cagnac pose une question à M. le Maire au sujet d'un dépôt d'os et de peaux de lapin dans l'avenue de la gare. M. Cagnac prétend que ces dépôts sont interdits par arrêté préfectoral et que M. le commissaire ayant dressé procès-verbal... n'a pas été appuyé.

M. le Maire invite M. Cagnac à lui adresser

une lettre officielle à ce sujet, cette lettre sera soumise à M. le préfet et la réponse sera communiquée aux pétitionnaires.

Commission départementale

Séance du 30 novembre 1898

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Longpuech et Relhié, secrétaire.
Absents : MM. Cocula, Laparra et Delport, excusés.

Vayrac. — Etablissement d'un égout, accordé 200 fr.

St-Paul-de-Vern. — Réparations à une fontaine, accordé 50 fr.

Catus. — Réfection du pont à bascule, accordé 100 fr.

Montgesty. — Construction d'un lac communal, accordé 75 fr.

Fontanes. — Réparations au lavoir communal, accordé 50 fr.

St-Vincent (St-Céré). — Achat d'une pompe, accordé 30 fr.

Maxou. — Construction d'un bassin-lavoir à St-Pierre-Lafeuille, accordé 50 fr.

Calvignac. — Construction d'un lavoir, accordé 120 fr.

Cazals. — Demande de subvention en faveur de chemins ruraux détériorés par les orages, accordé 100 fr.

Larnagol. — Réparations à la toiture de l'église, accordé 100 fr.

Fontanes. — Réparations à la toiture de l'école de garçons, accordé 50 fr.

Assistance publique. — Pensions aux vieillards infirmes :

Delfaure, Marie, de St-Germain ; Marty, Baptiste, de Douelle ; Calary, Jean-Louis, de Pontcirq ; Marty, Paul-Augustin, de Lherm.

Concession d'appareils orthopédiques en faveur des sieurs Mège, de Valroufié ; Andrieu, Marie, de Grèzes ; Dufau, Eugénie, de Vayrac.

Bâtiments départementaux. — Sous-préfecture de Gourdon. Approuvé.

Bordereau des mandats émis pendant le mois d'octobre. Acte est donné.

Lachapelle-Auzac. — Chemin n° 8, avant-projet. Approuvé, utilité publique.

Séance du 1^{er} décembre

Tabacs. — Caisse d'assurance, fixation du taux de la retenue. Le taux de la retenue est fixé à 3 centimes.

Police de la chasse. — La commission estime qu'il n'y a pas lieu de modifier pour cette année les dates d'ouverture et de clôture de la chasse.

Orphelinat d'Arnis. — Une bourse est attribuée au jeune Corn, de Lauresses, en remplacement de Morette Henri.

Milhac. — Chemin n° 5, avant-projet. Approuvé, utilité publique.

Larroque-Toirac. — Chemins n° 2 et 4, avant-projet. Approuvé.

Lebreil. — Chemin n° 5, classement. Approuvé.

Latronquière. — Chemin n° 2. Approuvé.

Ussel. — Chemin n° 1. Approuvé.

Maisons d'école. — Classement :

1 Rueyres, 2 Soturac, 3 Albas, 4 Labathude.

Emprunt

Le gouvernement a déposé un projet de loi tendant à autoriser la ville de Cahors à s'imposer extraordinairement pendant trente ans, à partir de 1899.

Elections consulaires

Les électeurs de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le dimanche 11 décembre, à la mairie de leur chef-lieu de canton, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors, pour l'année 1899, savoir : deux juges titulaires, un juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu au tribunal de commerce pour le canton Nord, et à la Mairie pour le canton Sud.

Les membres sortants sont: MM. Ernest Martin, non rééligible ; Capelle, juge non rééligible ; Raymond Galaup, juge suppléant rééligible.

Bibliothèque populaire

Dimanche prochain 4 décembre, à 4 h. 1/2 précises du soir, réunion à la mairie, des membres du comité de la bibliothèque populaire.

Objet de la réunion : Modifications à proposer pour le règlement de la bibliothèque.

Cours du samedi soir

Samedi prochain, 3 décembre, M. Cahier fera dans la salle du Conseil municipal, à 8 heures et demie du soir, une leçon pratique sur la détermination du degré d'alcool d'un vin.

En route pour Toulon

Mardi soir, par le train de quatre heures, trente-sept soldats du 7^e de ligne, pris parmi les volontaires, sont partis à destination de Toulon, où ils vont renforcer les effectifs du 8^e régiment d'infanterie de marine.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 1^{er} ET 4 DÉCEMBRE 1898

Allegro militaire	Dasch.
Léonore (Overture)	Bethoven.
Sérénade	Gillet.
Passe-Pied	
La Juive (Grande Fantaisie)	Halévy.
Elle et Lui (Polka)	Strobl.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénelon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 novembre au 1^{er} décembre 1898

Décès

Bru, Hippolyte-Auguste, 25 jours, rue du Château-du-Roi, 27.

Arrondissement de Cahors

PELACOY. — Le 21 novembre courant, vers 2 heures du matin un incendie a com-

plètement détruit une maison habitée appartenant au sieur Calvet Guillaume, propriétaire à Pélacoy, commune de Francoulès. Les pertes, évaluées à 1132 fr. sont couvertes par une assurance.

BOUVÉ. — Un cours d'adultes est ouvert à l'école des garçons du Bouvé depuis lundi 27 novembre dernier.

Il y aura trois séances par semaine. Le lundi, le mercredi et le samedi, soir de 7 heures jusqu'à 9 heures.

Programme : Leçons de Français et de calcul, chaque séance sera terminée par une lecture ou une causerie.

En outre M. Mourgues fera chaque dimanche des conférences avec projection lumineuses.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 26 novembre. — Comme d'habitude, ce sont les disciples de Saint-Hubert qui ouvrent la marche. Ils sont condamnés à la remise du fusil et aux frais.

L'huissier d'audience appelle successivement les affaires suivantes :

Galvin, de Clermont, est condamné à vingt jours de prison pour vol ;

Le nommé Vitrac, de Gramat, sans profession et sans domicile fixe, inculpé de vagabondage et mendicité, est condamné à quinze jours ;

Ladirat, d'Espéroux, violences et voies de fait, 16 fr. d'amende (sursis) ;

Lavour et Mayat, de Saint-Céré ; Pradelle, de Beynat (Ariège) ; Boubi et Sol, de Beaulieu (Corrèze) ; sont poursuivis pour trouble à l'ordre public dans la cour de la gare de Bretenoux ;

Le tribunal condamne Pradelle à 25 fr. d'amende ; Mayat à 16 fr. ; Lavour à 100 fr. ; Boubi à 30 fr. et Sol à 100 fr. Ces trois derniers bénéficient de la loi Béranger.

Arrondissement de Gourdon

USSEL. — Tentative de vol. — On nous écrit :

Dans la matinée du lundi 28 novembre, pendant que le curé disait la messe, un audacieux vagabond s'introduisit dans le presbytère par la porte d'entrée qu'on avait négligé de fermer à clef. La servante qui, en ce moment là, était occupée à la cave fut étonnée et effrayée d'entendre dans les chambres un bruit insolite.

Voulant se rendre compte de ce qui se passait, la pauvre femme monta précipitamment et aperçut avec stupeur le voleur en question elle courut en toute hâte à l'église demander assistance et secours aux personnes se trouvant à la messe.

Mais pendant ce court espace de temps le voleur se sentant découvert avait jugé prudent de prendre la fuite en escaladant une croisée donnant sur le jardin. Il fut aperçu

par une personne se trouvant là par hasard en ce moment ; cette personne indiqua de quel côté on devait diriger les poursuites.

En peu de temps le fuyard fut rejoint aux environs de la commune, et se livra, sans opposer de résistance, à ceux qui le poursuivaient tout en feignant l'étonnement et la surprise d'être ainsi capturé.

Mais en présence des faits avérés, malgré ses protestations d'innocence, le vagabond a été conduit sous bonne escorte à la mairie où la gendarmerie prévenue aussitôt est venu le prendre.

L'inculpé est un homme de 40 à 45 ans, de haute stature, convenablement habillé, se disant père de famille et originaire de Capdenac.

Le cynisme imperturbable dont a fait preuve cet individu, au moment d'être remis aux mains de la justice, donne à supposer qu'il ne devait pas en être à son coup d'essai.

BULLETIN FINANCIER

L'argent paraît devoir être plus cher qu'aux liquidations précédentes, on parle, en effet, de 4 0/0 sur les valeurs et de 25 à 27 centimes sur nos rentes. Dans ces conditions quelques allègements de position se sont produits et les cours ont quelque peu fléchi.

Le 3 0/0 revient à 102,22 ; le 3 1/2 0/0 à 104,46 et l'amortissable à 100,77.

La Banque de France cote 3625, le Crédit Foncier 725, le Crédit Lyonnais 861, la Société Générale 542 et le Comptoir National d'Escompte 578. La Banque spéciale des valeurs industrielles est à 235.

Le Suez recule à 3640.

L'Italian reste à 95,02, l'Extérieure à 41,70, le Turc D vaut 22,80 ; le Russe 3 0/0 1891 94,80.

En Banque, les actions de la Banque française d'Emission se négocient à 160 ; cet établissement met en souscription publique le 8 décembre prochain 100.000 obligations hypothécaires 5 0/0 de la *Novo-Pavlovka*. L'action à laquelle est attaché un droit de préférence pour la souscription à raison de 1 obligation pour 2 actions se traite à 133,75. On peut dès à présent souscrire à la Banque française d'émission, 8, place Vendôme, à Paris.

A VENDRE

Sur la place du Marché

VASTE MAGASIN

Avec grande cave, entresol et grand appartement

S'adresser pour visiter, à M^{me} veuve Berger, Boulevard sud, n° 115.

A VENDRE

Salon de coiffure

à Cahors

S'adresser au bureau du journal.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XVII

Les trois hommes s'inclinèrent et sortirent. Il y eut entre le grand-père et le petit-fils, quand ils se trouvèrent seuls, quelques secondes de silence ému, solennel.

L'amiral, qui ne voulait pas faire montre d'attendrissement, était trop touché pour pouvoir parler.

Et Edgar avait si grand peur de ne pas convaincre le vieillard, de lire sur son visage cette incrédulité qu'il avait lue sur la physiologie de tous ceux à qui il avait parlé jusqu'ici, à qui il avait essayé de faire croire à son innocence, qu'il se sentait le gosier serré, la bouche sans salive...

Les sanglots l'étouffaient. Il n'y tint plus. Il se jeta en pleurant à chaudes larmes dans les bras de son grand-père, et il ne put sortir

qu'une phrase de ses lèvres :

— Que je suis malheureux !

L'amiral ne l'avait pas repoussé.

Il avait senti tant de douleur vraie dans son cri, dans ses pleurs, qu'il avait un peu d'étonnement.

Ce n'est pas là l'attitude d'un coupable !

Il serra d'un élan contre sa poitrine son petit-fils, puis, le regardant dans les yeux, bien en face :

— Voyons, Edgar, dis-moi tout à moi, tout ! Edgar supporta son regard sans baisser les paupières, assuré et fier comme celui qui n'a rien à se reprocher, puis il fit cette déclaration chaleureuse, solennelle :

— Sur ce que j'ai de plus cher au monde, sur la mémoire de ma pauvre mère, sur mon honneur, sur ma vie, grand-père, je suis innocent.

L'amiral poussa un soupir de soulagement.

— Je le savais bien, moi ! murmura-t-il. Edgar eut un sursaut de joie.

— N'est-ce pas que vous n'aviez pas cru ?

— Pierrem'en est pour témoin, un Cordouan n'assassine pas.

— Une femme, grand-père ! pensez donc, on m'accuse d'avoir assassiné une femme !

L'amiral prit la main du jeune homme.

— Tu n'as plus besoin de te défendre avec moi, Edgar, j'ai lu ton innocence dans tes yeux, dans ton attitude, dans ta voix.

Le jeune homme s'était enfoncé le visage dans le sein du vieillard, et il sanglotait bruyamment sans pouvoir prononcer d'autres paroles que celles-ci :

— Ah ! grand-père ! grand-père !

L'amiral, qui voulait rester digne, avait de la peine à ne pas partager son émotion et ses larmes.

— C'est donc entendu entre nous, dit-il en s'efforçant de maîtriser son attendrissement. Nous n'y reviendrons plus. Il ne s'agit plus maintenant que de convaincre les autres.

— Hélas ! soupira le malheureux Edgar.

— Ce sera difficile ?

— Impossible grand-père.

— Impossible ? fit le vieillard sursautant.

— Vous allez vous en rendre compte vous-même.

Et le jeune homme fit à l'amiral le récit des événements douloureux que nos lecteurs connaissent.

M. de Cordouan avait écouté attentivement, pesant tous les détails, cherchant à expliquer chaque incident.

— Oui, murmura-t-il, atterré, quand le jeune homme eut terminé, il y a là comme une fatalité !

— Une fatalité ? fit le fiancé d'Ariane. Il y a autre chose grand-père.

— Quoi donc ?

— Un complot...

— Un complot ?

— Un complot machiné contre mon bonheur. Plus je pense, plus je réfléchis...

— Et quel est le misérable ?

— Je ne dirai jamais son nom. Je ne veux pas croire. Je m'efforce moi-même de n'y pas croire. D'ailleurs, ce serait vrai... Comment l'accuser ? comment le faire prendre ? Ce n'est

pas lui qui a agi. C'est un homme payé, un complice. Où trouver ce complice ? Oh ! leurs précautions étaient bien prises !

Tout avait été habilement calculé, combiné, et je me suis laissé prendre.

— Et cette femme...

— Cette femme...

— La malheureuse assassinée... Elle était leur complice aussi ?

— Je ne sais pas... Je ne sais rien... Je n'ose pas...

— Elle aurait payé de sa vie ?...

— Je ne comprends pas... Je m'y perds... Et pourtant.

Il y eut entre les deux hommes quelques instants de silence...

L'amiral réfléchissait aux paroles d'Edgar. Une lueur semblait se faire aussi dans son esprit.

— Mais, dit-il, tu avais donc un ennemi capable ?...

— Un rival. J'étais amoureux d'une jeune fille.

— Mlle de Millanges ? Tu m'en as parlé.

— J'avais eu le bonheur de me voir agréé, et je devais aller demain, aujourd'hui par conséquent, à Royan, pour vous prier de demander officiellement sa main. Cette jeune fille était courtisée par un autre jeune homme, un de mes amis que je voyais tous les jours, à qui je serrais la main... que j'ai quitté une heure à peine avant la catastrophe, dans les meilleurs termes.

— Et tu crois que c'est cet ami ?...

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIERE PARTIE

Les Assassins

VII

DEUX PERSONNES QU'ON N'ATTEND PAS

Hé ! hé compère, savez-vous que je donnerais point ce qu'il y a là-dedans pour une pièce de dix-huit-cent livres ? Joseph Arnould ébaucha un geste d'impatience et de menace : — Mais encore commença-t-il. Il n'acheva point. Un signe impérieux d'Agnes Chassard l'appela près de celle-ci. Un collogue animé s'engagea — à voix basse entre la mère et le fils. Le colporteur s'était retourné du côté du garçonnet, qui s'agitait — tout en sommeillant — sur sa chaise : — Sois tranquille, mon chérubin, lui disait-il avec tendresse, tout à l'heure tu reposeras entre deux draps bien chaud, — dans un bon lit de plumes, brossé avec du sucre, — et je te ferai prendre une rôtie au vin qui te mettra sur l'estomac un fameux gilet de flanelle ! ...

Florence et Marianne s'étaient avancées jusque tout auprès du « chérubin » et le considéraient, celle-ci avec curiosité, celle-là avec intérêt : — Sainte Vierge ! s'écria la fillette, est-il mignon, propre et gentil ! Cette peau blanche ! ces cheveux d'or ! ces petits pieds et ses petites mains... On croirait voir le Jésus de cire de Bethléem de la Noël... On nomme Bethléem en Lorraine, la représentation par des poupées de la naissance du Sauveur.

— C'est un enfant de la ville, opina la grande fille. Ça n'a pas de couleurs pour deux fiards et c'est maigre comme un carême. Sous l'aubert de la cheminée, la veuve marmonnait à l'oreille de son aîné : — Dix-huit cent francs !... En numéraire !... Une somme trouvée !... Joseph haussa le front. — Une misère auprès du magot que nous empocherons cette nuit ! L'hôtelière insista, — Ce sont les petits ruisseaux qui font les grosses rivières... Son interlocuteur se gratta l'oreille : — Oui, grommela-t-il, mais on a vu des gens se noyer dans les petits ruisseaux... Il ajouta après réflexions : — Et puis l'autre qui va venir... Si les dix-huit cents livres allaient nous faire manquer les cinquante mille francs... Maman, maman, soyons prudents... La vieille repartit sèchement : — Ce qu'il y a de plus prudent, vois-tu, heu-

c'est l'audace.

Florence s'était agenouillée devant l'enfant : — Comme il dort ! murmura-t-elle, et comme il a l'air harassé ! — Vous arrivez de Neufchâteau ? demandait Marianne au colporteur. — Oui, citoyenne. Sur la semelle de nos souliers. J'avais bien de l'argent pour louer une voiture ; mais personne n'a consenti à nous conduire, à cause de tous ces méchants bruits de voyageurs envoyés ad patres par une association de coquins invisibles... En ce moment, l'aîné des Arnould reprenait : — La mère souvenez-vous du proverbe : Qui trop embrasse mal étreint. Agnès Chassard eut un mouvement significatif. — A proverbe proverbe et demi, répliqua-t-elle : Quand il y en a pour un il y en a pour deux. N'es-tu pas un homme, Joseph ? Marianne continuait à questionner le colporteur : — Est-ce que l'enfant vous appartient, citoyen ? — Non, citoyenne. C'est un métayer de mes amis — de la banlieue de Chaumont — qui m'a prié de m'en charger et de le conduire dans sa famille. Anthime Jovard était jovial et loquace. Il poursuivit complaisamment : — Le gars est censément un fruit clandestin de l'amour... Sa maman l'avait confié dès la naissance, à mon fermier pour cacher un péché de jeunesse... Aujourd'hui, elle le redemande, et sachant qu'en retournant chez moi

je devais passer près de l'endroit qu'elle habite... Les trois frères causaient — mystérieusement — dans un coin.

— Il y aura double besogne, faisait François en rechignant. — Oui, mais il y aura double profit, reposait Sébastien vivement. — D'ailleurs, déclara Joseph, c'est la volonté de la mère. Il quitta ses cadets et vint au colporteur, — la main tendue et la mine souriante : — Mon camarade, entama-t-il avec rondeur, il ne faudrait pas m'en vouloir de la réception déshobligeante... C'est vous qui l'avez dit ; nous vivons dans un temps où tant de scélérats se dérobent à la justice, qu'on se défie de tout un chacun et qu'on montre les dents aux gens qu'on ne connaît pas... Mais une fois que l'on sait à qui l'on a à faire... Anthime Jovard secoua cordialement la main qu'on lui offrait : — Vous êtes tout excusé, patron, répondit-il. Il ne s'agit que de s'entendre. C'est moi qui aurais dû commencer par vous exhiber mes papiers... Joseph continua : — On va vous donner une chambre et vous y servirez à souper... — A la bonne heure ! Voilà qui est parler ! s'écria le colporteur avec une satisfaction bruyante. De fait je ne serais pas fâché de toucher quatre mots à un plat de fricassée et huit à un vin sans baptême... (A suivre.)

Bibliographie

Un homme qui sait tout

Supposons — l'hypothèse n'a rien d'offensant pour personne — que vous ayez besoin d'être renseigné d'urgence sur l'une quelconque des sept questions suivantes que je prends au hasard, dans le tas infini des questions dont la solution peut raisonnablement obséder l'imagination d'un honnête homme :

- 1° Quel rang occupent dans les marines de guerre les plus grands Etats de l'Europe ?
- 2° Comment s'appelle le sultan de Bornéo ?
- 3° En janvier et février 1898, quelles étaient les températures à Moscou et à Biskra ?
- 4° Quel est le budget des dépenses et des recettes prévues pour la France en 1898 ?
- 5° Comment s'appellent les habitants de Montigny et de Bayeux ?
- 6° Y a-t-il un moyen de reconnaître, avant de l'engager, un bon ou un mauvais serviteur ?
- 7° Quel est le n° du lot de 100.000 fr. du Crédit foncier qui n'a jamais été réclamé ?

Je pose en fait que vous ne réussirez à vous édifier d'une façon satisfaisante, sur ces divers problèmes, relevant d'ordres d'idées si hétéroclites, qu'à la condition de faire une foule de démarches, d'interroger une multitude de personnes censées compétentes, de remuer un monceau de livres, que vous n'ouvrirez pas du premier coup (à moins d'une veine extraordinaire) à la page requise. D'où de fâcheuses pertes de temps et des énervements sans fin.

Cela n'irait donc pas tout seul pour un homme pressé.

Si, pourtant, je vous disais qu'avec, non pas même un Bottin ad hoc, mais avec un petit livre de 450 pages, — que je connais, que j'ai là sous la main, — vous allez pouvoir accomplir en 6 minutes ces travaux d'Hercule et résoudre sans peine et sans fatigue, sans quitter votre fauteuil, ces 7 difficultés ! Si, pourtant, je vous disais qu'avec ce modeste in-12, facile à mettre dans sa poche, vous allez apprendre séance tenante que :

- 1° Les grandes nations de l'Europe, dans l'ordre de leur puissance navale sont : l'Angleterre d'abord, avec 165 gros vaisseaux (1.108.485 tonneaux) ; la France, avec 78 vaisseaux (492.747 tonneaux) ; l'Italie avec 32 vaisseaux (189.363 tonneaux) ; la Russie avec 46 vaisseaux (213.559 tonneaux) et l'Allemagne avec 33 vaisseaux (193.538 tonneaux). — L'Angleterre est donc aussi forte que la France, la Russie, l'Allemagne et l'Italie réunies, tant sous le rapport de la force numérique que par l'importance du tonnage total.
- 2° Le sultan de l'île de Bornéo s'appelle Allamaddin-Hasim Jolibel Alain.
- 3° En Janvier 1898, il faisait 31 degrés de froid à Moscou ; et en février 1898, il faisait 26 degrés de chaud à Biskra.
- 4° Le budget pour les dépenses prévues de la France en 1898, est de fr. : 3.359.679.433.
- 5° On appelle les habitants de Montigny, les Montrognons et ceux de Bayeux, les Bajocasses ou Bayeusains.
- 6° Il est facile de reconnaître un bon d'un mauvais serviteur, en consultant les 2 pages de types authentiques de bons et de mauvais domestiques publiés par l'Almanach Hachette. Ces portraits prototypes peuvent servir de points de repère et de comparaison.
- 7° Le numéro qui n'a jamais été réclamé, et gagnant la somme de 100.000 fr., est le n° 453.484 des Obligations communales de 500 fr. (1879), du Crédit foncier de France.

Si je vous disais tout cela, vous commenceriez par ne pas me croire... Cependant, comme je ne manquerai pas d'insister, et que vous n'avez pas, en fin de compte, de plausibles raisons pour douter de ma parole, vous finirez par me demander où se trouve ce précieux vade-mecum.

Oh ! mon Dieu, c'est bien simple, et je n'atten-

drai même pas pour que la sommation me soit faite pour y différer.

Ce vade-mecum est édité chaque année par la librairie Hachette ; il est chaque année entièrement renouvelé en ses textes et ses gravures (1081 illustrations et 43 cartes), et s'appelle l'Almanach Hachette.

Vous y trouverez la réponse topique non seulement aux questions posées plus haut, mais à mille douzaines d'autres questions variées, ou plus généralement à toutes les questions qui pourraient vous embarrasser : les poids, les mesures, les formulaires d'actes sous seing privé, le temps qu'il fera, la façon de cultiver votre jardin et d'engraisser vos porcs, de faire rapidement des calculs de tête, de vous assurer des rentes viagères, etc.

L'Almanach Hachette renseigne sur tout. Avec lui, on sait tout, et en utilisant ses bons-primes, vous pourrez récupérer vous-même, au moins 50 fois, les trente sous que vous aura coûté votre exemplaire.

36^e ANNÉE

Même administration que le « Journal des Demoiselles »

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles. Illustré de 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-sixième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles ; pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 1^{er} décembre.

V^{us} Nacla : Chronique. — Edmond Char : La pelle — Alphonse Daudet : Soutien de famille (fin). — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Claire Vautier : Inutile. — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V^{us} Nacla : L'enfant (suite).

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : La malle de Molière, par G. Lenôtre. — A pays du Négus, par Victor Goedrop. — A travers Madagascar : Le Palais de justice, Les Nouveautés sont arrivées par H. Mager. — Le tombeau de J.-J. Rousseau, par Hippolyte Buffenoir. — Les huitres : L'ostriculture à l'île d'Oléron, par L. Chevaier. — L'Hôpital des Dames françaises, par L. de Montarlot ; etc. Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Bibliographie, Sport, etc.

Nouvelles illustrées : Rêve, par Louis Faran. Le numéro : 50 centimes.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2175 du 3 décembre 1898.

GRAVURES : Hôpital des Dames françaises : La façade. — La consultation. — L'ascenseur. — La salle d'opération. — La visite du docteur. — Groupe des dames françaises, dans le vestibule d'honneur.

Portraits : Le général Bailloud, secrétaire général de la Présidence de la République.

Abyssinie : A dis-ababa : L'assassin du courrier de France, emmené au supplice. Départements : Domrémy : La nouvelle basilique de Jeanne d'Arc.

Seine-et-Oise : Tombeau de J.-J. Rousseau, à Ermenonville. — Etat ancien du tombeau (1794). Temple de la philosophie et vu du château d'Ermenonville. — Portrait de J.-J. Rousseau et allégorie.

Île d'Oléron (Lostriculture) : Village et port de Saint-Trojan. — Femme ratissant les huitres. — A la filandienne. — Pêcheurs et pêcheuses, revenant des parcs. — Le wagonnet. — Dans le dégorgéoir.

Marine : Le « Bouvet », le plus grand cuirassé de l'escadre française.

Beaux-Arts : Peinture : Louis XI au mans (1467), tableau de M. Lionel Royer. — Sculpture : Deux amis, groupe de M. Victor Peter. Madagascar : Le Palais de justice à Tananarive. — Les Nouveautés sont arrivées.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques nous exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU D'éczéma, Erythème, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. MÉDECIN DES Plaies et Ulcères variqueux et incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HÔPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il provoque une amélioration sensible. MLENORMAND, Médecin Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{us}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

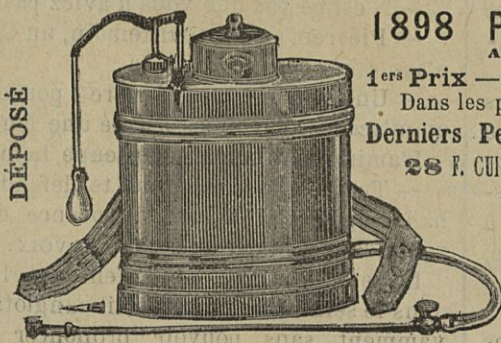
Annuaire officiel

Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du Journal du Lot, au prix exceptionnel de 0,75.

En préparation l'édition pour 1899 A 2 fr. l'exemplaire

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.